

Communiqué de presse

Diffusion immédiate

16 heures de service additionnelles au siège social de Sainte-Anne-de-Beaupré et au Centre de services de L'Ange-Gardien dès le 1^{er} avril 2019

Sainte-Anne-de-Beaupré, 4 mars 2019 – La Caisse Desjardins de La Côte-de-Beaupré est heureuse d'annoncer des heures de service étendues au siège social de Sainte-Anne-de-Beaupré et au Centre de services de L'Ange-Gardien afin de mieux s'adapter à la nouvelle réalité des membres. Dès le 1^{er} avril prochain, de nouvelles heures de services au comptoir caissier et aux services conseil et convenances entreront en vigueur au siège social de Sainte-Anne-de-Beaupré. Du côté de L'Ange-Gardien, les heures aux services conseil et convenance seront aussi rehaussées. L'horaire au comptoir caissier demeure le même, compte tenu de l'achalandage.

Offrir plus de flexibilité aux membres

La décision de faire évoluer les heures de service est le résultat d'une réflexion approfondie sur nos statistiques d'achalandage. « Les nouvelles heures de service sont le reflet des besoins en évolution de nos membres, » a déclaré M. Mario Simard, président du conseil d'administration de la Caisse. « On constate que la demande pour le service conseil est en hausse, signe que les membres souhaitent profiter de l'accompagnement financier de grande qualité que la Caisse leur offre. C'est aussi une façon de s'adapter aux vies bien remplies de nos membres. »

Plus d'heures de service de jour comme de soir

Les nouvelles heures d'ouverture proposent des plages horaires additionnelles de jour comme de soir. Pour **les services conseil et convenance au siège social de Sainte-Anne-de-Beaupré et à L'Ange-Gardien**, les plages horaires sont les suivantes :

Lundi-Mardi : 9 h à 17 h

Mercredi-jeudi : 9 h à 20 h

Vendredi : 9 h à 16 h

En ce qui concerne le **comptoir caissier du siège social de Sainte-Anne-de-Baupré**, le nouvel horaire sera :

Lundi au mercredi : 9 h à 17 h

Jeudi : 9 h à 20 h

Vendredi 9 h à 16 h

L'horaire du comptoir caissier de L'Ange-Gardien demeure pour l'instant inchangé, soit du lundi au mercredi et le vendredi, de 10 h à 14 ainsi que le jeudi de 10 h à 20 h. À la suite de l'ouverture du nouveau centre de services à l'ouest de la Côte-de-Baupré prévue à l'automne 2019, le conseil d'administration verra s'il est nécessaire d'ajuster les heures d'ouverture en fonction de l'achalandage qui y sera observé.

- 30 -

Source : Sophie Maltais
Conseillère en communication
418 569-0932